

**COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MAI 2022 – 19h00
MAIRIE DE VILLEREVERSURE**
(convocation faite le mercredi 27 avril 2022)

Président : M. Jordan GIRERD

Présents :

Mesdames Danielle GUILLERMIN, Raphaële FRISON, Marianne BREVET, Cécile PIERRE, Chrystèle COURTHIAL, Marie-Pierre CHANEL ;

Messieurs Jordan GIRERD, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Frédéric WALLE, Kévin FLAMANT,;

Excusés :

Madame Céline AZNAR ;

Messieurs Daniel GAMEIRO et Mathias LAUGIER ;

Absents : /

Pouvoirs :

- M. Daniel GAMEIRO à M. Jérôme CHURLET

- Mme Céline AZNAR à M. Jordan GIRERD

Secrétaire de séance : Mme Marianne BREVET

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 30/03/2022	<p>Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le compte rendu de séance du 30 mars 2022 et passe à l'ordre du jour.</p>
URBANISME – MISE EN COMPTABILITE DU PLU EN LIEN AVEC LA DECLARATION DE PROJET CONCERNANT L'AMENAGE -MENT DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU SOUCHET	<p>Une enquête publique a eu lieu, du 21 février au 08 mars, pour le dossier déclaration de projet d'aménagement de la zone d'activités économiques (ZAE) du Souchet emportant mise en comptabilité du plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 18 février 2008.</p> <p>Le projet a pour but d'adapter l'aménagement de la ZAE du Souchet pour permettre l'extension de l'entreprise CAPS Packaging-Plastic. Cette extension nécessite que soient revues les modalités d'accès à la ZAE, les dispositions de préservation de plantations (notamment d'une haie classée) et le règlement d'urbanisme.</p> <p>Le commissaire enquêteur, dans son rapport, constate l'intérêt général du projet car l'extension du site de production s'inscrit dans la stratégie d'aménagement économique communautaire de Grand Bourg Agglomération mais nécessite la mise en compatibilité du PLU sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Suppression d'un espace boisé classé,- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation



	<p>(OAP) « Zone 1AUxa Noblens »</p> <p>- Modification du zonage et du règlement des zones Uxa et 1AUxa du PLU</p> <p>Les modifications apportées aux différents documents du PLU n'auront pas d'impacts significatifs sur l'environnement et l'activité agricole. En effet, la destruction de la haie sera compensée car une partie sera replantée sur le site de la nouvelle station d'épuration à Noblens et il n'y a pas de déclassement d'une zone A du PLU ni de création d'enclaves.</p> <p>M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le dossier de mise en comptabilité du PLU pour l'extension de l'entreprise CAPS.</p> <p>Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. décide d'approuver la mise en compatibilité du PLU en rapport avec la déclaration de projet portée par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse relative à l'aménagement de la zone d'activité économique du Souchet ; 2. autorise M. le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ; 3. indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels. 4. indique que, conformément à l'article aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Une mention en caractères apparents sera insérée dans un journal diffusé dans le département.
<p style="text-align: center;">PROJETS COMMUNAUX – APPROBATION DES PROJETS POUR L'ANNEE 2022</p>	<p>M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que lors de la dernière réunion du conseil du 30 mars, il a été annoncé que le vote officiel des projets des commissions pour l'année 2022 se fera durant la réunion du mois de mai.</p> <p>Les différentes commissions municipales exposent leurs projets 2022 à l'assemblée délibérante :</p> <p><u>Commission « Communauté éducative » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), en lien le directeur du groupe scolaire, - Plantation d'arbres au groupe scolaire, - Acquisition de plateaux avec compartiments pour la cantine scolaire, - Programmateur pour le chauffage du groupe scolaire. <p>Projets approuvés à l'unanimité.</p>

Commission « Service à la population » :

- Maintenance du site internet,
- Bulletin municipal,
- Formation défibrillateur en lien avec les pompiers,
- Changement du défibrillateur de la mairie (vétuste),
- Dynamiser le marché hebdomadaire,
- Revoir les tarifs des locations de salles.

Raphaële FRISON revient sur la demande des assistantes maternelles pour un local afin d'avoir des moments d'échanges, l'association AVAL ouvre une matinée supplémentaire afin que les assistantes maternelles puissent se réunir durant ces horaires à la bibliothèque.

Le budget pour la commission s'élèverait à environ 4 500,00€.

Projets approuvés à l'unanimité.

Commission « Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) » :

- Repas des aînés,
- Cartes anniversaires,
- Chaussons pour les naissances,
- Organiser un goûter de Noël pour les enfants du village avec une projection de film,
- Autres manifestations selon les moyens financiers.

Le budget pour la commission s'élèverait à environ 7 000,00€.

Projets approuvés à l'unanimité.

Commission « Cadre de Vie »

- Illuminations de Noël,
- Aire multisports intergénérationnelle,
- Chemin de randonnée (topo-guide en cours d'élaboration),
- Installation d'un sapin de Noël collaboratif avec la population pour le samedi 9 décembre 2022, entre les deux ponts (route de Bourg) ou devant l'église où chacun viendrait mettre une guirlande ou une décoration afin de partager un moment de convivialité.

Le budget pour la commission s'élèverait à environ 4 500,00€.

Projet approuvé à l'unanimité.

Observations :

M. le Maire, rappelle qu'avec l'augmentation du coût de l'énergie, les moyens de chauffage de la mairie, salle des fêtes et de l'école seront à revoir.

	<p>M. le Maire rappelle le projet de changer les panneaux signalétiques aux entrées de village (quartier église, quartier gare et route de Neuville) , ainsi que les plaques de rue afin d'harmoniser l'ensemble, pour un montant d'environ 14 000,00€, dans le cadre de la commission « Cadre de vie ».</p> <p><u>Commission « Travaux/Infrastructure/Environnement » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chemin mode doux au quartier de la gare, jusqu'à Valuisant (environ 130 000,00€), - Chemin mode doux au quartier de l'église jusqu'au « chemin du Lavantin » (envrion 260 000,00€), - Aménagement de la route de Mabertin, - Divers travaux de voirie. <p>Pour les chemins modes doux, des devis seront demandés pour la continuité du projet et la municipalité envisage la continuation de ses deux projets avec le cabinet EPODE en lien avec Grand Bourg Agglomération.</p>
<p style="text-align: center;">SUBVENTION – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LA CREATION DE L'AIRE MULTISPORTS INTERGENERAT- IONNELLE</p>	<p>M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la délibération n°D220307_01 du 07 mars 2022, un dossier de subvention a été déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport dont le montant subventionnable s'élève à 67 391,00€ HT sur les 99 873,00€ HT, avec un taux de subvention à 50% sur les 67 391,00€ HT donc une subvention prévisionnelle estimée à 33 695,00€ HT, - la délibération n°D220307_02 du 07 mars 2022, un dossier de subvention a été déposée auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention souhaitée à 19 974,00€ HT, - la délibération n°D220307_03 du 07 mars 2022, un dossier de subvention a été déposée auprès de Grand Bourg Agglomération pour une subvention souhaitée à 26 230,00€ HT. <p>Cependant, par courrier en date du 25 mars 2022, l'intercommunalité nous informe du refus de la subvention pour le motif que le projet ne fait pas partie du Plan d'Equipement Territorial arrêté (PET).</p> <p>Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.</p> <p>Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :</p> <p>PLAN DE FINANCEMENT</p>

	Sources	Libellé	Montant	Taux	Avancement
	Fonds propres		19 974,00 €	20 %	
	Emprunts		0.00 €		
	Sous-total autofinancement		19 974.00 €	20 %	
	Etat - DETR	DETR	26 230.00 €	26,26 %	
	Etat – Agence Nationale du Sport	Programme 5000 équipements	33 695,00 €	33,74 %	Dossier en cours d'instruction
	Conseil régional		19 974.00 €	20 %	Dossier en cours d'instruction
	Sous-Total subventions publiques*		79 899.00 €	80 %	
	Total H.T.		99 873.00 €	100.00 %	

* dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération de création de l'aire multisports intergénérationnelle, et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

<p align="center">AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ACHAT POTENTIEL D'UN TERRAIN AU CENTRE BOURG</p>	<p>M. le Maire expose au conseil municipal qu'un terrain est en vente en face de la banque, situé à l'angle de la « route de Corent » et la « route de Neuville », cadastré AB 94.</p> <p>Ce terrain à une surface de 334 m² et il est en zone U donc constructible.</p> <p>L'ensemble du conseil municipal visualise mal la construction d'une maison d'habitation sur ce terrain à cause du manque de visibilité que cela engendrerait et de ce fait, de sa dangerosité.</p> <p>De plus, une réflexion sur la création de places de parking supplémentaires</p>
---	--

	<p>au centre du village se pose et ce terrain pourrait servir à ce projet-là dans les mois ou années qui arrivent.</p> <p>M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur l'achat ou non de la parcelle et sur un prix d'achat.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et douze pour,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'achat de la parcelle AB 94 ; - APPROUVE le prix d'acquisition à 12 000,00€ ; - AUTORISE M. le Maire à prendre contact avec le/les propriétaires de la parcelle AB 94 pour négocier la vente dudit terrain ; - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
<p>INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</p>	<p>Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.</p> <p>Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Soit par affichage ; 2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ; 3° Soit par publication sous forme électronique. <p>Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publicité des actes de la commune par affichage ; <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOpte la publicité des actes de la commune par affichage.
<p>JURY D'ASSISES 2022 – LISTE PREPARATOIRE</p>	<p>Suite à l'arrêté de la préfecture fixant le nombre et la répartition des jurés d'assises pour l'année 2023, il est demandé à la commune de produire une liste préparatoire qui sera transmise au représentant de l'Etat pour le choix final du juré.</p> <p>Pour la commune de Villereversure, le nombre de juré s'élève à 1 et les élus doivent tirer au sort 3 personnes. Les habitants tirés au sort, en appui de la liste électorale, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N°817 : ROY Malvina, Amance • N°520 : JOHANNOT Florie

	<ul style="list-style-type: none"> N°011 : AZZOLIN née ARDELEAN Bianca-Monica
<p align="center">PERSONNEL CONTRACTUEL – CREATION D’UN POSTE DE SAISONNIER</p>	<p>En raison de la période estivale, il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d’activité, d’agent technique polyvalent, à temps complet, à raison de 35 heures de travail hebdomadaire ;</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d’activité, d’agent technique polyvalent à compter du 1^{er} juin 2022 jusqu’au 30 septembre 2022 inclus, PRECISE que la durée hebdomadaire de l’emploi sera de 35 heures hebdomadaires, DECIDE que la rémunération sera rattachée à l’échelle indiciaire des adjoints technique territorial, HABILITE l’autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
<p align="center">ELECTIONS 2022 – LEGISLATIVES</p>	<p>M. le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin.</p> <p>Un planning de présence a été envoyé pour s’inscrire afin de tenir le bureau de vote.</p>
<p align="center">FINANCES – REMBOURSEM- ENT DE FRAIS</p>	<p>M. le Maire explique qu’il a dû payer avec sa carte bancaire personnelle les frais SNCF de conseillers municipaux pour la visite de l’Assemblée Nationale à Paris.</p> <p>Les frais s’élèvent aux montants ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> Train – SNCF – Aller/Retour du 29/03/2022 = 404,00€ <p>M. le Maire précise qu’une régie d’avance est en cours de création afin d’éviter à l’avenir ce type de délibération.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,</p> <p>APPROUVE le remboursement des frais pour un montant de 404,00€ à M. le Maire.</p> <p>AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.</p>

**POINTS SUR LES
COMMISSIONS -
QUESTIONS
DIVERSES**

Commission « Travaux/Infrastructures/Environnement » :

- Bibliothèque : les puits de lumière vers la bibliothèque seront supprimés avec l'installation d'un toit en bois. Les travaux seront réalisés par les bénévoles de la commune, pour un coût d'environ 900,00€,
- Lavoir de Valuisant : ce samedi 07 mai, les bénévoles procéderont au nettoyage du lavoir et une clôture sera mise en place pour sécuriser l'espace,
- Fibre optique : le câblage de la fibre optique sera terminé vers la fin juin 2022,
- Voirie : il faut prévoir deux arrêtés pour installer un panneau « Stop » au chemin de Miglène et à Noblens,
- Voisinage : il faut rappeler les heures de tonte sur PanneauPocket car il y a quelques abus.

Intervention de Mme Cécile PIERRE :

- Il serait bon de prévoir la dématérialisation de l'envoi du budget avec une convention mairie/préfecture pour éviter un envoi papier,
- Pour le site internet, serait-il possible que chaque président de commission envoie les comptes rendus de commission ? Car cela demande un grand investissement pour ceux qui gèrent le site vis-à-vis de la mise à jour des informations. Une formation doit être faite auprès des présidents d'association pour qu'ils puissent mettre les informations des manifestations en ligne, toujours en lien avec l'équipe municipale.

Intervention de Mme Marie-Pierre CHANEL :

- Mise en place de la fibre ? La commercialisation se fera courant le 2^{ème} semestre 2022 sans prix négociés en fonction du nombre d'abonnements car les usagers peuvent aller chez n'importe lequel des opérateurs,
- Est-ce qu'il y aura une autre date pour l'opération « Nettoyons la nature » ? Pour le moment non,
- Quelle est la date pour les radeaux sur le Suran ? Elle aura lieu le 4 juin 2022,
- Les cabinets pour la révision du PLU ont-ils été reçus en mairie ? Non, les rendez-vous avec les cabinets auront lieu le 09 mai de 13h30 à 18h30.

Commission « CCAS » :

- Temps d'échanges avec les jeunes du 28 avril : 8 enfants ont été présents lors du rendez-vous, âgés de 11 à 13 ans. De bonnes idées sont ressorties comme : aménager un chemin VTT, mettre plus d'éléments sur le skate parc, avoir un point d'eau pour se laver les mains au skate parc, une sortie à Cormoranche-en-Bugey pour du VTT, initiation et découverte à la pêche, atelier culinaire et concours

de jeux de consoles. Les idées seront étudiées par la commission puis échangées lors d'une réunion du conseil municipal. Les jeunes ont fait remarqué qu'il n'y a pas d'abri bus à Mabertin.

M. le Maire annonce qu'un courrier sera fait à Grand Bourg Agglomération afin de pouvoir enrichir le skate parc actuel avec des nouveaux éléments.

Commission « Cadre de vie » :

- Chemin de randonnée : un chêne est tombé et bloque l'accès au niveau du chemin de Monthioux et Rochefort,
- Corvée de désherbage : de moins en moins de monde pour les matinées de désherbage, qui deviennent compliquées à gérer,
- SR3A : il y a eu un retour de certains propriétaires agriculteurs sur le projet de restauration des berges du Suran. Une nouvelle concertation va être faite pour ces dernières personnes. Un panneau d'enquête publique a été placé entre les deux ponts (route de Bourg), l'enquête débutera le 16 mai et se terminera le 02 juin. Les personnes pourront poser leurs questions en mairie le 16 mai (10h à 12h), 24 mai (15h à 17h) et 2 juin (15h à 17h) au commissaire-enquêteur et faire des remarques en mairie, en écrivant sur un cahier mis à leur disposition. Les travaux auront lieu durant juillet et août 2022.

Intervention de M. le Maire :

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h45 sur la « place du monument ».

Un audit informatique a eu lieu à l'école et à la mairie afin de vérifier les équipements informatiques et voir les solutions matérielles et de sauvegarde.

Une page Facebook pour la commune a été créée en lien avec Cécile PIERRE.



SEANCE LEVEE A 21h43

N° décision	Date	Domaine	Objet
2022-001	06 janvier 2022	Finances	Approbation de la proposition d'avenant de la société d'assurance « Groupama » pour le contrat « Villassur » d'un montant de 7 372,77€ TTC
2022-002	06 janvier 2022	Finances	Approbation de la proposition d'un contrat « CYBER UP » de la société d'assurance « Groupama » d'un montant de 350,00€ TTC contre les risques de cybercriminalité
2022-003	13 janvier	Voirie	Approbation du devis de l'entreprise « ENEDIS » pour le raccordement définitif

**DECISIONS DU
MAIRE EN
APPLICATION
DES ARTICLES
L2122-22 et
L2122-23 du
CGCT**

	2022		pour le coffret électrique situé « place de la gare » pour le marché hebdomadaire
2022-004	17 janvier 2022	Finances	Approbation de la proposition d'avenant de la société d'assurance « Groupama » pour le contrat de la tondeuse gazon EL-103-GB d'un montant de 266,63€ TTC
2022-005	17 janvier 2022	Finances	Approbation de la proposition d'avenant de la société d'assurance « Groupama » pour le contrat du tract agricole MAC CORMICK BH-837-JK d'un montant de 160,05€ TTC
2022-006	17 janvier 2022	Finances	Approbation de la proposition d'avenant de la société d'assurance « Groupama » pour le contrat du tract agricole ERGOS 446 8437XZ01 d'un montant de 366,33€ TTC
2022-007	17 janvier 2022	Finances	Approbation de la proposition d'avenant de la société d'assurance « Groupama » pour le contrat « Parc de matériel » d'un montant de 82,83€ TTC
2022-008	17 janvier 2022	Finances	Approbation de la proposition d'avenant de la société d'assurance « Groupama » pour le contrat « Mission Collaborateurs et Administrateurs » d'un montant de 346,92€ TTC
2022-009	18 janvier 2022	Finances	Approbation du devis de l'entreprise « Desautel » d'un montant de 465,60€ TTC pour le remplacement d'un extincteur, l'acquisition d'un extincteur CO2 pour l'armoire électrique de la salle de gym et l'absorbant pour la chaufferie de l'église et des ateliers communaux
2022-010	25 janvier 2022	Finances	Approbation du devis de l'entreprise « Micronov » d'un montant de 855,00€ TTC pour l'achat du nouveau poste de direction du groupe scolaire du Suran
2022-011	26 janvier 2022	Finances	Approbation du devis de l'entreprise « Imprimerie Moderne & AJC » d'un montant de 276,00€ TTC pour les nouvelles cartes d'anniversaires pour la Commission Communale d'Action Sociale avec les enveloppes
2022-012	26 janvier 2022	Finances	Approbation du devis de l'entreprise « Imprimerie Moderne & AJC » d'un montant de 336,00€ TTC (2 000 exemplaires) pour l'impression de papier à en-tête pour le courrier administratif afin de réduire le coût des impressions couleurs
2022-013	02 février 2022	Finances	Approbation du devis de l'entreprise « Dombes Hottes Nettoyage » d'un montant de 559,12€ TTC pour le contrat de maintenance concernant le dégraissage et l'entretien des circuits d'extraction des hottes de cuisine de la salle des fêtes
2022-014	04 avril 2022	Finances	Approbation du devis de l'entreprise « Ombre Fenêtre » d'un montant de 7 400,00€ TTC pour la pose de volets roulants et d'une porte de garage basculante pour l'appartement

/

				communal
2022-015	22 avril 2022	Finances	Approbation du devis de l'entreprise « Perrier Bernard » d'un montant de 3 715,20€ TTC pour l'élagage des branches pour le passage de la fibre optique	
2022-016	25 avril 2022	Finances	Approbation du devis de l'entreprise « Le Serrurier du Suran » d'un montant de 867,75€ HT pour des travaux à la salle des fêtes	

CONVOCAION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

 MARDI 07 JUIN 2022

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
Jordan GIRERD		Daniel GAMEIRO (pouvoir donné à Jérôme CHURLET)	
Danielle GUILLERMIN		Céline AZNAR (pouvoir donné à Jordan GIRERD)	
Jérôme CHURLET		Cécile PIERRE	
Raphaële FRISON		Chrystèle COURTHIAL	
Nicolas CLAIR		Mathias LAUGIER (absent)	
Marianne BREVET		Marie-Pierre CHANEL	
Frédéric WALLE		Kévin FLAMANT	